

parole de lycéens

Pass' contraception : pédagogie ou démagogie ?

Les lycéens niortais de Paul-Guérin ont demandé à l'infirmière et à la CPE de leur établissement ce qu'elles pensaient du fameux Pass' contraception.



Béatrice Saint-Germain, infirmière à Paul-Guérin.

Pouvez-vous nous dire en quoi consiste ce fameux « kit contraceptif » ?

Béatrice Saint-Germain, infirmière au lycée Paul-Guérin : « Ce sont des chèques donnant droit à une consultation médicale, une analyse et un prélèvement si besoin, et aidant à se procurer des moyens contraceptifs. Pour l'instant, la distribution de ce kit est bloquée pour des raisons administratives et juridiques (lire par ailleurs). »

Que pensez-vous du chèque contraception dans les

lycées ?

Johanna Douteau, conseillère principale d'éducation : « Le chèque contraception dans les lycées n'est pas une bonne idée. La distribution de préservatifs et de la pilule du lendemain est faite par l'infirmière. Il y a aussi les associations comme l'Agora et le planning familial. C'est de l'argent perdu. Cela rend aussi le rôle des parents moins important. On insiste trop sur les grossesses et moins sur les maladies sexuellement transmissibles. »

Pensez-vous que ce chèque peut avoir une influence sur la vie du lycée ?

Béatrice Saint-Germain : « Non, je ne pense pas. Je pense qu'il pourra ouvrir des portes à la discussion. Dans les lycées urbains, comme à Niort, il n'aura pas trop d'influence, car l'Agora et le planning familial sont à proximité des élèves, ce qui n'est pas forcément le cas dans les établissements ruraux, car ils peuvent moins facilement se procurer des moyens de contraception ; ça leur sera

donc bénéfique. »

Comment la distribution peut-elle s'organiser au sein du lycée ?

Béatrice Saint-Germain : « Nous ne savons pas encore, car il y a un blocage au niveau du rectorat, nous allons donc faire un point avec toutes les personnes concernées. Tant que rien n'est décidé, nous n'avons pas déterminé encore le mode opératoire pour cette distribution. »

“ On insiste trop sur les grossesses et pas assez sur les maladies sexuellement transmissibles ”

Quels sont les moyens de contraception accessibles au lycée ?

Johanna Douteau : « Des distributeurs de préservatifs sont accessibles au lycée. L'infirmière peut aussi en donner gratuitement, ainsi que des pilules. Mais elles nécessitent tout de même une ordonnance. »

Béatrice Saint-Germain : « Depuis dix ans, il y a des préservatifs masculins donnés à la demande des élèves. Depuis trois ans des préservatifs féminins, du Norlevo et des tests de grossesse. Et depuis deux ans, trois distributeurs de préserva-

tifs en accès libre ont été mis en place au sein du lycée (dans les vestiaires, à la Maison des lycéens et à l'administration). »

Est-il possible de parler au médecin scolaire ou à l'infirmière sans que les parents ou des proches soient au courant ?

Johanna Douteau : « Oui, il est possible d'en discuter sans mettre au courant les parents. L'infirmière dirige généralement ces jeunes vers des associations comme l'Agora pour plus d'aide. »

Les internes ont-ils plus d'aide que les autres élèves ?

Johanna Douteau : « Les élèves internes ont le médecin scolaire et un autre médecin qui passent régulièrement à l'internat. Les médecins peuvent donc prescrire des pilules aux adolescentes et les suivre pour voir si tout se passe bien. »



Johanna Douteau, conseillère principale d'éducation.

chiffres-clés

- > En 2006, 13.230 mineures ont avorté en France.
- > En 2007, en Poitou-Charentes, 455 mineures sont tombées enceintes. Seules 36% de ces grossesses précoces ont été menées à terme.
- > 12 semaines de grossesse est la limite légale pour l'IVG.

- > 17 ans est l'âge moyen du premier rapport sexuel en France.
- > La loi du 4 juillet 2001 permet à un médecin de pratiquer une interruption volontaire de grossesse pour une adolescente sans l'autorisation parentale.

à chaud



Gwenaëlle Berry, élève de terminale au lycée Paul-Guérin.

« Ce que je vois, c'est que malgré l'existence d'un planning familial, certaines filles hésitent à y aller ; peut-être que ce chèque sera une aide pour inciter à s'y rendre. Moi, j'ai déjà une contraception, donc ça ne me concerne pas trop. Mais quand je vois des amies qui ont une pilule super cher... ouais c'est intéressant. Avec qui on parle de ça ? La contraception, c'est vrai qu'on en parle plus souvent avec ses amies qu'avec ses parents. Mais ça dépend de la relation que l'on entretient avec nos parents et de leur point de vue sur le sujet. »

... Un dispositif qui fait débat

Le Pass'contraception, qu'est-ce que c'est ? D'une valeur de 144 euros, il donne droit à une consultation médicale gratuite, à l'achat de contraceptifs, à des analyses médicales et à une visite de contrôle et est distribué dans les lycées de Poitou-Charentes. Objectif : limiter les grossesses précoces. Depuis 2001, les centres du planning familial délivrent ces aides, mais ils ne sont présents que dans les grandes villes et par timidité, certains jeunes n'osent pas pousser leur porte.

Qui en est à l'origine ? La présidente de la région Poitou-Charentes, Ségolène Royal : « Nous avons mené un travail en profondeur avec les associations, les parents d'élèves, les enseignants, les infirmières scolaires et les médecins pour mettre au point un outil intelligent », a-t-elle expliqué. Coût de l'opération estimé à 400.000 €.

Comment est née la polém-



Permettre aux jeunes filles mineures et majeures un accès anonyme gratuit à une contraception orale, tel est l'objectif annoncé du Pass'contraception.

mique ? Le ministre de l'Éducation, Luc Chatel, a affirmé que l'Éducation nationale n'avait pas à se substituer au planning familial, seul autorisé à prescrire des contraceptifs à un mineur. Le ministre a ajouté que dans chaque établissement, des messages de prévention forts étaient délivrés à destination des élèves. La rectrice de l'académie de Poitiers, Béatrice Cormier, « a demandé par courrier aux proviseurs de lycées de ne pas distribuer le Pass'contraception envoyé dans les établisse-

ments par le conseil régional », pour « des raisons juridiques comptables et morales » et rappelé « qu'elle est garante de ce qui se passe dans les établissements ». Ségolène Royal a jugé « désolant » ce blocage du rectorat de Poitiers piloté par le ministère. « Je pense que Luc Chatel devrait reconnaître cette action comme exemplaire et la généraliser dans toutes les régions », ajoutant qu'elle comptait passer outre l'interdit et mener à terme son projet.

à chaud



Émilien Ribière, élève de seconde au lycée Paul-Guérin.

« J'ai entendu dire que le chèque serait réservé aux jeunes filles dans le cadre d'un besoin de contraception et qu'il serait distribué au cas par cas. Il faudrait que la personne consulte un médecin et un psychologue pour pouvoir l'acquiescer. Elle donnerait droit à une consultation chez un médecin et six mois de pilule contraceptive. Je pense que c'est intéressant, notamment à cause du fait que le planning familial est adapté mais pas forcément facile d'accès, car il faut être accompagné d'un adulte. De plus, le planning familial n'est présent que dans les grandes villes, ce qui en restreint l'accès. Et puis c'est plus facile de demander au lycée car on y est tous les jours et on parle à une personne que l'on ne connaît pas, donc c'est plus facile de se confier. On parle plutôt de ce sujet entre amis : ils ont forcément un esprit plus proche du nôtre. Du fait de l'âge, c'est plus facile pour eux de nous comprendre et ils peuvent trouver des mots plus justes que nos parents. »

repères

- > La loi Neuwirth a été votée à l'assemblée nationale le 28 décembre 1967 ; elle annule la loi du 31 juillet 1920 qui interdisait toute contraception. Avec cette nouvelle loi, elle devient accessible, mais n'est pas remboursée pas la sécurité sociale.
- > Il faudra attendre le 4 décembre 1974 pour que les moyens de contraception soient remboursés.
- > A partir de 1975, l'avortement est autorisé grâce à la loi défendue par Simone Veil. Dans les années 2000, plusieurs modifications ont été apportées à la loi de 1967, comme l'accompagnement des jeunes filles par les infirmières scolaires.
- > En 2006 est créé le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Sa mission : définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et prévenir les comportements à risques.

Textes et photos réalisés par les élèves de **seconde 7 du lycée Paul-Guérin** à Niort, classe média à laquelle La Nouvelle République s'est associée, au même titre que la 4^e 3 du collège Gérard-Philipe.